

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) **CHRISTELLE VAULOUP-FELLOUS**

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

- D'agent de Santé publique France
- De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de Santé publique France
- De personne invitée à apporter mon expertise à Santé publique France
- Autre (préciser)
Responsable scientifique d'un CNR

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avvertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Assistance publique-Hôpitaux de Paris	Hôpital Bicêtre, Kremlin Bicêtre	MCU-PH	09/2008	
Université Paris-Sud	Faculté de Médecine, Kremlin Bicêtre	MCU-PH	09/2008	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Université Paris-Sud	Faculté de Médecine, Kremlin Bicêtre	MCU-PH	09/2008	

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
Roche	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif PRIM	8 936 €	01/2015	12/2015
Roche	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif PRIM	7 310 €	01/2014	12/2014
Siemens	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	5 082 €	01/2011	12/2011
Siemens	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	1 890 €	01/2012	12/2012
Roche	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	4 665 €	01/2012	12/2012
Abbott	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	3 492 €	01/2011	12/2011
bioMérieux	Consultant	Au déclarant	400 €	11/2012	11/2012
Abbott	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif ARDRM	6 601 €	01/2013	12/2013
Siemens	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif PRIM	2 373 €	01/2013	12/2013

Roche	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif PRIM	8 334 €	01/2013	12/2013
Abbott	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif ARDRM	4 435 €	01/2014	12/2014
Abbott	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif ARDRM	11 246 €	01/2015	12/2015
Siemens	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	1 113 €	01/2014	12/2014
Siemens	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	2 310 €	01/2015	12/2015
Roche	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif PRIM	9 692 €	01/2016	12/2016
DiaSorin	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Assistance Publique-Hôpitaux de Paris	10 000 €	01/2016	12/2016
DiaSorin	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Assistance Publique-Hôpitaux de Paris	2 000 €	01/2015	12/2015
Siemens	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif PRIM	1 869 €	01/2016	12/2016
Abbott	Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif ARDRM	7 003 €	01/2016	12/2016

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France.

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
bioMérieux	Evaluation de réactifs/Automates - Expertise du kit CMV Avidity Vidas	kit CMV Avidity Vidas	Non		Autre (préciser) : Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: PRIM	3 000 €	01/2011	12/2012
Abbott	Expertise de réactifs/Automates - Evaluation de l'avidité CMV sur Architect	Architect	Non		Autre (préciser) : Expert	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association Robert Debré pour la recherche médicale	5 000 €	01/2012	12/2012
Diasorin	Evaluation de réactifs/automates - Evaluation de l'avidité CMV sur LXL	LXL	Non		Expérimentateur principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif ARDRM	6 000 €	01/2014	12/2014

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
Roche Belgique	Bruxelles - Roche Biomarker Symposium	Congenital infections	Oui	Au déclarant	1 200 €	02/2016	02/2016
Roche	Paris - Session de formation	Journée des infections materno-foetales	Non	Au déclarant	800 €	10/2015	10/2015
Diasorin	Copenhague - ECCMID	Evaluation de l'avidité des IgG CMV sur 3 automates: résultats	Oui	Aucune		04/2015	04/2015
Siemens	Saint-Denis (93) - Académie Siemens Healthcare Diagnostics	Diagnostic et suivi des infection smaterno-foetales	Non	Au déclarant	1 000 €	06/2015	06/2015
bioMérieux	Lyon - Formations bioMérieux	Prestation de conseil en sérologie	Oui	Au déclarant	840 €	01/2013	12/2013
Diasorin	Brno (Tchécoslovaquie) - Congrès jeunes biologistes	Diagnostic de l'infection à CMV pendant la grossesse	Oui	Aucune		05/2011	05/2011
Roche	Marseille-Montpellier-Paris-Nancy - Santé de la femme	Infections transmissibles de la mère à l'enfant pendant la grossesse	Oui	Au déclarant	2 800 €	04/2012	06/2012
Diasorin	Versailles -	Présentation du Liaison XL	Oui	Aucune		12/2012	12/2012
Roche	Paris - Congrès de Gynécologie pratique	Ateliers thérapeutiques: Infections materno-foetales	Non	Au déclarant	900 €	03/2015	03/2015
bioMérieux	Paris - Formations bioMérieux	Prestation de conseil en sérologie	Non	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Association à but non lucratif: ARDRM	875 €	09/2015	09/2015
DiaSorin Belgique	Bruxelle - Conférence sur les maladies infectieuses	CMV et Rubéole: mise au point et cas cliniques	Oui	Au déclarant	400 €	01/2016	01/2016

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Les personnes concernées sont :

- le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier
- les enfants
- les parents (père et mère)

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de Santé publique France

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

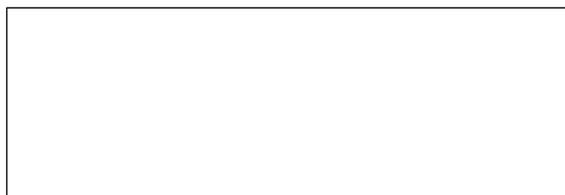
7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Villejuif
Le 05/09/2016



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de Santé publique France. Santé publique France est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de Santé publique France.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un méil à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr